

ARRETE N° ARR_2024_606

Secretariat Général

Réf. : AZ/AV/CR/JLF/MR

Nomenclature : 6.1.3

PORTANT REGLEMENTATION SPECIALE DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION SUR LA RUE PAUL VALERY A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'INAUGURATION DE L'AIRE DE JEUX MUNICIPALE "LES OLYMPIADES", LE SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024

Le Maire de la commune de BOLLENE (Vaucluse),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 et les suivants,

Vu le Code pénal et notamment l'article R610-5,

Vu le Code de la route et notamment l'article R417-10,

Vu la Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la Sécurité Intérieure,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par l'arrêté du 13 juin 2022,

Vu le plan Vigipirate porté au niveau « Urgence Attentat » sur l'ensemble du territoire depuis le 24 mars 2024, vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 février 2014 relative à l'adoption du règlement de voirie,



ARRETE N° ARR_2024_606

Vu la décision n° DEC_2022_356 du 5 octobre 2022, marché n° 2022/09 relatif à la mise en fourrière des véhicules, enlèvement et gardiennage,

Vu l'arrêté municipal n° ARI_2020_217 du 12 août 2020, portant délégation de fonction à monsieur André VIGLI, Adjoint au Maire,

Considérant qu'il convient d'inaugurer l'aire de jeux municipale « Les Olympiades »,

Considérant qu'à cette occasion, une cérémonie d'ouverture au public est organisée sur la rue Paul Valéry, au droit de l'aire de jeux municipale « Les Olympiades » le samedi 16 novembre 2024 à 13h30,

Considérant que, lors de cet évènement est prévu une allocution de Monsieur le Maire suivie d'une collation,

Considérant le nombre important de personnes attendues à la cérémonie d'inauguration,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prescrire toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre, de la sécurité et de la tranquillité publics.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Dans le cadre de la cérémonie d'inauguration de l'aire de jeux municipale « Les Olympiades », située sur la parcelle cadastrée section BB n° 38 sur la rue Paul Valéry, le stationnement et la circulation des véhicules à moteur de toutes catégories, seront réglementés comme suit :

STATIONNEMENT ET CIRCULATION INTERDITS

SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024 DE 10H00 A 19H00

– sur une partie de la rue Paul Valéry à son intersection longeant la cité du Vélodrome jusqu'à l'entrée du local du point d'accueil de Grand Delta Habitat.



Ville de Bollène

ARRETE N° ARR_2024_606

ARTICLE 2 – Des barrières seront installés, des panneaux apposés conformément à l'article 1 pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l'article 1, tout véhicule en infraction sera verbalisé et évacué par la fourrière.

ARTICLE 4 – Ne seront pas soumis aux interdictions édictées ci-dessus, les véhicules appartenant à des services publics ou chargés de mission publique et de santé justifiant de motifs graves et impérieux dans l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 5 – Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié selon la réglementation en vigueur, seront constatées et sanctionnées conformément à la loi.

ARTICLE 6 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes – 16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NÎMES cedex 09 – dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

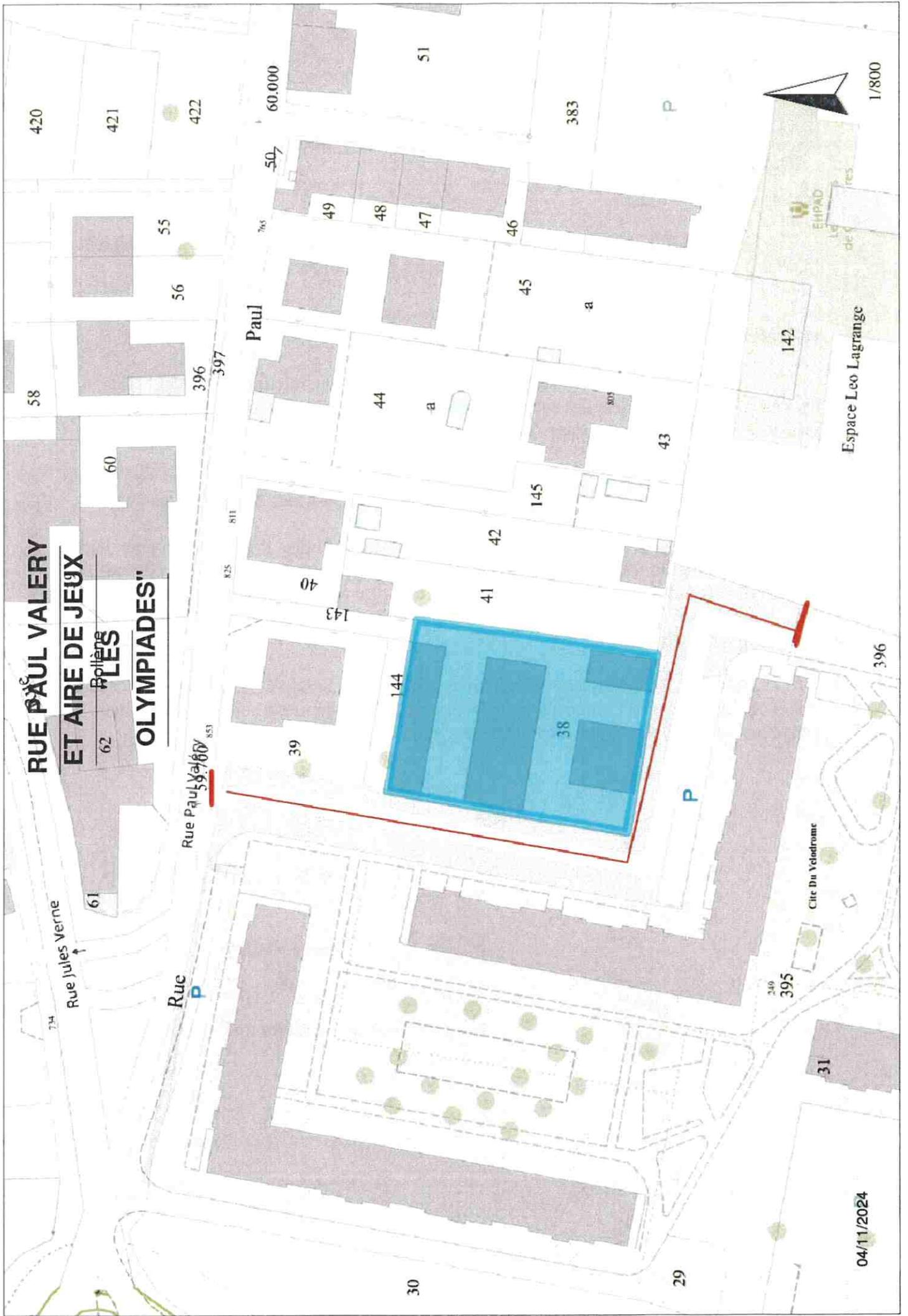
ARTICLE 7 – Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de Service de la Police Municipale et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Bollène, le 12 NOV 2024



André VIGLI

Premier Adjoint au Maire



**RUE PAUL VALÉRY
ET AIRE DE JEUX
BOLLÈNE LES
OLYMPIADES"**



1/800

04/11/2024

Espace Leo Lagrange

Cité Du Cyclotronic

Rue P

Rue Paul Valéry 853

P

P

Paul

P

420

421

422

60.000

51

383

58

55

56

50

49

48

47

45

a

396

397

Paul

44

a

145

43

142

825

811

40

41

42

145

143

144

39

38

396

734

Rue Jules Verne

61

62

Bollène LES

OLYMPIADES"

Rue P

P

30

29

340

395

31